

Résumé de la table ronde nationale sur l'ours blanc

Aperçu

La table ronde nationale sur l'ours blanc a eu lieu le 16 janvier 2009 à Winnipeg, au Manitoba. Ont participé à la table ronde les représentants des territoires, des provinces, des conseils de gestion des ressources fauniques, des Inuits, des Autochtones, des Premières nations, du monde scientifique et d'autres groupes qui jouent un rôle de direction ou de conservation pour la protection des quelques 15 500 ours blancs du Canada. La table ronde sur l'ours blanc visait à sensibiliser davantage les participants aux mesures de conservation mises en œuvre par différentes parties, à faire connaître le point de vue d'un échantillon représentatif de leaders d'opinion sur les secteurs prioritaires à cibler et à établir un plateau de consultation pour inscrire l'ours blanc sur la liste des espèces en péril en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral.

Points de discussion clés

La table ronde devait présenter différents points de vue, mais les participants étaient d'accord sur plusieurs points, notamment sur le fait que l'ours blanc revêt une grande importance culturelle pour les Canadiens et que les mesures de conservation nécessaires pour assurer la santé et la vitalité de l'espèce sont importantes aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Les participants se sont également entendus sur le fait que les rencontres entre les ours blancs et les êtres humains devenaient de plus en plus fréquentes et que cette situation posait problème autant pour les ours que pour les êtres humains. Il y a également eu consensus sur l'idée d'une intégration accrue entre la science et les connaissances traditionnelles des Inuits pour la gestion des ours. De plus, les participants étaient d'accord sur le fait qu'en tant qu'intendants de l'environnement, la coopération et la collaboration étaient cruciales en vue de renforcer les efforts existants.

Finalement, les participants étaient d'accord sur le fait que les changements climatiques étaient la menace à long terme la plus grave pour les ours blancs, ainsi que sur le fait qu'on trouve désormais moins de glace marine dans l'Arctique. La glace marine est l'habitat principal des ours blancs : ils s'en servent pour se déplacer, pour chasser, pour se reproduire et parfois même pour y établir leur tanière. La glace marine est divisée en deux catégories : la glace annuelle (qui fond et qui se reforme chaque année) et la glace pluriannuelle (qui ne fond pas complètement chaque année). Puisque la glace annuelle est un habitat clé des phoques annelés, la proie principale des ours blancs, il s'agit également d'un habitat vital pour les ours blancs. Dans la mer de Beaufort comme à d'autres endroits, la glace pluriannuelle joue également un rôle des plus importants, car il s'agit d'une aire de mise bas pour certains ours et d'un refuge pour d'autres pendant l'été, quand la glace marine dérive vers le Nord. Les glaces annuelles et pluriannuelles sont donc toutes deux vitales pour les ours blancs. Les recherches existantes ont encore quelques lacunes, mais il est néanmoins clair que la glace pluriannuelle est en train de rétrécir et de s'amincir dans l'Arctique. La glace annuelle, elle, continuera de se former, mais une prolongation de la saison sans glace pourrait nuire aux ours blancs.

La destruction d'habitats en raison d'activités industrielles a également été reconnue comme une menace pour les ours blancs.

Au Canada, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a déclaré l'ours blanc espèce préoccupante. Cette évaluation a tenu compte à la fois de la science et des connaissances traditionnelles des Autochtones, y compris de l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ). Le COSEPAC a évalué la population d'ours blancs canadiens dans son ensemble, mais il la gère par sous-populations dont les tendances en matière de nombre d'individus varient. Le COSEPAC a découvert un déclin probable dans quatre des 13 sous-populations du Canada : dans l'ouest de la baie d'Hudson et dans le sud de la mer de Beaufort, on attribue la baisse de population aux changements climatiques. Dans la baie de Baffin et dans le bassin Kane, c'est la surchasse qui serait le facteur prédominant.

En se fiant aux données de l'IUCN et aux dernières données du gouvernement, le Fonds mondial pour la nature a fourni des renseignements prouvant que six sous-populations canadiennes étaient en déclin et que deux autres avaient beaucoup diminué.

Toutefois, les membres de plusieurs organisations invitées ont dit avoir perçu plus d'ours blancs qu'auparavant et remettent donc en question le déclin des populations. Ils ont également noté que la recherche sur les ours blancs était plutôt récente et que la science avait encore des lacunes. L'inclusion de l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ), les connaissances traditionnelles des Inuits, dans le procédé pourrait fournir un aperçu à plus long terme. Les Inuits ont par exemple expliqué que les ours peuvent se déplacer du territoire d'une sous-population à un autre et, selon les dernières preuves scientifiques, il faudrait diviser la population d'ours blancs canadiens en cinq unités désignables plutôt qu'en treize, comme c'est actuellement le cas.

La menace de la surchasse a fait l'objet de discussions lors de la table ronde. La majeure partie de la chasse des ours blancs au Canada est contrôlée par un système de contingents appliqué tenant compte de tous les abattages d'ours blancs pouvant être liés aux êtres humains, y compris pour la chasse de subsistance, la chasse sportive et la défense. Les Inuits du Nunavut ont précisé qu'ils appliquaient des pratiques d'intendance strictes, notamment un système de contingents appliqué, et qu'ils ne croient pas faire la surchasse des ours blancs. Par ailleurs, les sous-populations de la baie de Baffin et du bassin Kane sont partagées avec le Groenland. Certains participants ont proposé d'améliorer la coordination et l'uniformité de l'intendance avec différents gouvernements, notamment ceux du Québec et du Groenland, puisque les systèmes de contingents ne sont pas appliqués et gérés de la même manière dans toutes les régions. Dans l'ouest de l'Arctique, les Inuvialuits et les Inupiat ont déjà conclu une entente et collaborent depuis longtemps. Par ailleurs, l'établissement d'un protocole d'entente avec le Groenland pourrait aussi permettre des efforts coordonnés pour l'intendance des sous-populations partagées. Le rapport du COSEPAC précise que la réduction du contingent de chasse dans les unités de gestion du détroit de M'Clintock et du détroit du Vicomte de Melville semble avoir permis une augmentation de la population d'ours blancs.

On a également soulevé la question de l'importance de la chasse sportive pour la conservation des ours blancs. La chasse sportive apporte des capitaux cruciaux aux collectivités, mais elle joue aussi un rôle considérable dans la conservation. Si une étiquette d'ours blanc est attribuée à

une chasse sportive, elle ne peut être réattribuée si le chasseur ne parvient à abattre un animal. La chasse sportive permet donc de conserver les ours blancs. Certains gouvernements ou administrations adoptent toutefois différentes approches pour l'intendance des ours blancs. Le Manitoba a par exemple limité la chasse d'ours blancs aux résidants de la région côtière de la baie d'Hudson en 1949. De plus, pour gérer le nombre croissant de rencontres entre les êtres humains et les ours blancs, la province a mis en place le programme Alerte aux ours blancs. Ce programme permet de protéger la vie et les propriétés des êtres humains, d'éviter l'agression et l'abattage non nécessaires d'ours blancs, ainsi que d'empêcher les ours blancs d'adopter un comportement problématique. Pour ce faire, il emploie des techniques pour effrayer les animaux et retire ce qui pourrait les attirer en ville (les détritus par exemple). La ville de Churchill, au Manitoba, a également créé une industrie touristique de plusieurs millions de dollars qui attire des milliers de visiteurs chaque année : l'observation des ours blancs.

Conclusions et prochaines étapes

Dans ses remarques de clôture, le ministre Prentice a fait savoir aux participants que leurs remarques et les prochaines consultations exhaustives allaient servir de référence pour sa recommandation relativement à l'ajout possible de l'ours blanc à la liste des espèces en péril comme espèce préoccupante en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Le ministre Prentice a également précisé qu'il était nécessaire d'accélérer les engagements et les discussions avec le Groenland sur la question de la conservation de sous-populations partagées, ainsi que de diffuser plus efficacement des renseignements sur les régimes d'intendance du Canada. Il a également précisé qu'il fallait mieux intégrer la science et les connaissances traditionnelles des Inuits, et il a établi des priorités pour les prochaines recherches scientifiques.

La table ronde a mis l'accent sur tout le travail qui doit encore être fait pour la conservation des ours blancs, mais elle a également précisé qu'il fallait une collaboration régionale, nationale et internationale de la part des gouvernements, des scientifiques, des Inuits et des organisations non gouvernementales. L'établissement d'un groupe de travail composé de personnalités crédibles pourrait également servir de forum pour une future collaboration : le groupe pourrait ainsi fournir des conseils sur différentes questions, notamment sur la collaboration en matière de pratiques de conservation chevauchant des frontières de compétence, sur l'amélioration des communications et sur un plan d'action qui pourrait comprendre des ententes de collaboration en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral.

La table ronde sur l'ours blanc a été une étape constructive et positive pour le partage des connaissances, pour l'établissement d'un dialogue proactif et pour la collaboration en matière de conservation et d'intendance de cette espèce qui a valeur de symbole.